

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 4 octobre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **TORNATORE, Maire.**

Date de convocation du conseil municipal : Le 29/09/2010

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – AUDIBERT-DUJON – ESCRIOU – FASOLA – FOURNY – HEURA –KAIL – LACROIX- BENABEN- PAILLOTET – YACOB**

**REPRESENTES : Mme ROBERT représentée par Mme FOURNY**

**ABSENTES : Madame DE LA ROCCA – Madame BEUCHE –**

**Secrétaire de séance : Mme BENABEN**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2009 du SIEVI sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2009 et le rapport annuel du SIEVI sur le service public d'assainissement non collectif 2009, établis par le réseau du SIEVI et approuvés par le comité syndical réuni le 29 juin 2010.

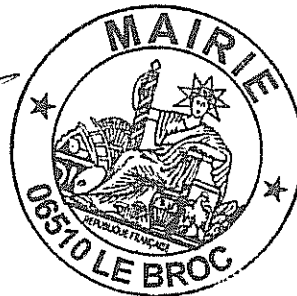
**Le conseil municipal**

Après délibération :

- approuve le rapport annuel 2009 du SIEVI sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2009,
- approuve le rapport annuel du SIEVI sur le service public d'assainissement non collectif 2009.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée  
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,  
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 7/10/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 7/10/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication